



RECRUTEMENT Agent recenseur

Service Administratif

Poste à pourvoir du 6 janvier au 15 février 2025 pour un équivalent 35 h/semaine

La commune de Biliou fera l'objet d'un recensement de sa population en 2025. Pour ce faire la collectivité recrute 3 agents recenseurs du 8 janvier 2025 au 15 février 2025.

Deux demi-journées de formations obligatoires auront lieu entre le 6 et le 10 janvier 2025 ainsi que la tournée de reconnaissance, puis le recensement débutera à compter du 16 janvier 2025 et se clôturera le 15 février 2025.

Sous l'autorité du coordonnateur communal vous assurerez les opérations de recensement de la population d'un secteur géographique de la commune de BILIEU.

Caractéristique du poste, grades recherchés :

Poste de renfort d'activité, ouvert aux non-titulaires, da catégorie C, rémunération SMIC à temps complet.

Missions ou activités :

L'agent recenseur se verra confier un ensemble d'adresses à recenser.

L'agent recenseur s'occupera seul des adresses qui lui seront confiées. Il effectuera lui-même la tournée de reconnaissance.

Il collectera les informations pour tous les logements de ces adresses. Il déterminera la catégorie de chaque logement. Il déposera les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, puis les récupérera une fois complétés et les vérifiera.

Il rencontrera régulièrement le coordonnateur communal, à la mairie, fera le point avec lui sur l'avancement de sa collecte, lui fera part de ses éventuelles difficultés et lui remettra les questionnaires qu'il aura collectés.

Les personnes retenues pour exercer ces missions bénéficieront de 2 séances de formation obligatoires, qui seront dispensées par l'INSEE.

Profil recherché : Connaissance de l'environnement territorial appréciée.

Savoirs :

- Capacité rédactionnelle : L'agent recenseur devra assimiler les concepts et les règles contenus dans le manuel de l'INSEE, qui lui sera remis.
- Capacité relationnelle : l'agent recenseur devra être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.

- Capacité informatique : l'agent devra maîtriser les outils bureautiques, Internet et le téléphone portable.

Savoirs-être :

- Moralité et neutralité : l'agent recenseur sera au contact de la population et pourra être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il ne devra en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuellement engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il devra être d'une parfaite moralité.

- Discrétion : l'agent recenseur devra respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il sera habilité à collecter.

- Stabilité dans la fonction : l'agent recenseur devra s'engager pour la durée totale des opérations de collecte.

- Mobilité : posséder un moyen de transport. Le permis auto B sera fortement conseillé.

Ordre et méthode sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations, en particulier pour :

- la tournée de reconnaissance, qui sera à effectuer entre les deux séances de formation obligatoires,

- la numérotation des questionnaires ;

- le classement des imprimés de collecte,

- la tenue de son carnet de tournée.

- Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur devra terminer son travail le plus vite possible. Pour atteindre un maximum de foyers, il devra s'organiser et moduler son temps de travail sur la journée (matin, après-midi, voire début de soirée, week-end)

- Ténacité : l'agent recenseur devra faire le nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il devra recenser.

Le jury de recrutement est prévu début décembre 2024, à partir du 9/12.

L'agent recenseur sera nommé par arrêté du maire. Il sera porteur d'une carte d'agent recenseur. L'agent devra posséder un téléphone portable personnel pour télécharger l'application afin de suivre les réponses du recensement.

Merci d'envoyer votre candidature à l'attention de M. le maire à l'adresse postale de la mairie : 75 route de Charavines - 38850 BILIEU ou par courriel à mairie@ville-bilieu.fr.

Renseignement auprès d'Amandine TOSAN au 04 76 06 62 41 – amandine.tosan@ville-bilieu.fr.